

Colloque du nouveau parcours pour s'orienter

L'académie de Caen a réuni plus de 300 personnes lors d'un colloque pour réfléchir ensemble sur le Parcours Individuel d'Information et d'Orientation de Découverte du Monde Économique et Professionnel (PIIODMEP). Il doit permettre aux élèves de la 6e à la terminale de construire progressivement une véritable compétence à s'orienter et de développer le goût d'entreprendre et d'innover au contact d'acteurs économiques.



Principes généraux

Inscrit dans la loi de la Refondation de l'école, le parcours individuel d'information et d'orientation de découverte du monde économique et professionnel (PIIODMEP) remplace le parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF). Il doit permettre aux élèves de la 6e à la terminale de construire progressivement, tout au long de leurs études secondaires, une véritable compétence à s'orienter et de développer le goût d'entreprendre et d'innover au contact d'acteurs économiques. Chaque élève, quelle que soit sa formation en voie générale, technologique ou professionnelle pourra en bénéficier.



 suivez l'académie de Caen sur Twitter

Le PIIODMEP permettra à chaque élève d'accéder à une meilleure information pour choisir une orientation et construire un projet personnel et professionnel.

Il s'appuiera sur un ancrage disciplinaire formalisé et progressif dans le cadre du socle commun de compétences, de connaissances et de culture. Un référentiel précisera les compétences visées et les connaissances associées sur l'ensemble du parcours. Il s'agit de faire de l'orientation, que ce soit vers une filière générale, technologique, professionnelle ou vers l'apprentissage, un choix réfléchi et positif et non une étape où l'élève est passif, déterminée uniquement par ses résultats au collège. Outre l'ouverture sur les métiers, l'information délivrée en matière d'orientation s'attachera tout particulièrement à lutter contre les représentations préconçues et sexuées des métiers. Les parents sont associés aux différentes étapes du parcours.

Ce parcours se fonde sur l'acquisition de connaissances relatives au monde économique et professionnel et de compétences associées dans le cadre des enseignements disciplinaires. Cet ancrage dans les disciplines doit permettre à l'élève de donner du sens aux matières enseignées et d'avoir les connaissances et compétences suffisantes pour se projeter dans l'avenir et faire des choix d'orientation raisonnés.

3 objectifs affichés :

- Découvrir le monde économique et professionnel
- Développer l'esprit d'initiative et la compétence à entreprendre, initier au processus créatif
- Elaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel.

Les démarches devront combiner une dimension individuelle et une dimension collective. Chaque discipline dans ses contenus spécifiques et dans son interaction avec les autres disciplines participe à la réalisation et à la réussite de ce parcours.

Le PIIODMEP est mis en œuvre collectivement par l'équipe éducative sous l'impulsion du chef d'établissement. Tous contribuent au suivi de l'élève. Le CIO, en tant qu'observatoire du secteur (district ou bassin) contribue largement à la mise en place du parcours : mise en cohérence des actions conduites en matière d'information et d'orientation, interface avec les partenaires locaux...

Quels changements par rapport à ce qui était déjà proposé ?

Le PIIODMEP se fonde sur l'acquisition de connaissances relatives au monde économique et professionnel et de compétences associées dans le cadre des enseignements disciplinaires.

Jusqu'alors les dispositifs mis en place ne considéraient pas l'information sur le monde économique et professionnel dans le cadre des disciplines scolaires. Dans la plupart des cas se posait la question récurrente de l'inscription ou non dans l'emploi du temps et de l'externalisation des séances.

Quels acteurs ?

Conseillers Principaux d'Education, Conseillers d'Orientation Psychologues et tous les enseignants (dont le professeur principal et professeur documentaliste) sont concernés par la mise en place du PIIODMEP. Le PIIODMEP implique également les partenaires extérieurs : branches professionnelles, associations, entreprises ...

Pour en savoir plus, consulter [Référentiel Conseil Supérieur des Programmes](#)